

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse. — IV Correspondance romaine. — V Le comptoir coopératif. — VI Une belle œuvre et un beau livre.

AU PRONE

Le dimanche, 31 octobre

On annonce :

- La Toussaint ;
- Les vêpres des morts ;
- Le mois des morts (1) ;
- Le premier vendredi du mois.

Indulgence plénière toties quoties, pour tous les fidèles, dans toutes les églises et chapelles, le 2 nov. (à partir de midi le 1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 31 octobre

Messe du XXIII dim. après la Pentecôte, **semi-double** ; 2e or. **A cunctis**, 3e au choix du célébrant; préf. de la Trinité. — I vêpres de la Toussaint; mém. du dim.

Le lundi, 1 novembre

Fête de la TOUSSAINT, **double de 1e cl. avec oct.** ; préface commune. — Aux II vêpres, mém. du XXIIe dim.

Aux vêpres des morts, on reste assis (après les psaumes) pour le verset et le répons; après la répétition de l'antienne du **Magnificat**, on s'agenouille jusqu'après l'oraison.

Le mardi, 2 novembre

Messe de **Requiem** solennelle, **double**, propre au 2 novembre; une seule oraison, préface commune. Après la messe, (instruction et) absoute (sans le v. **Anima ejus**, ni le **De profundis**, au retour).

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quel que exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.